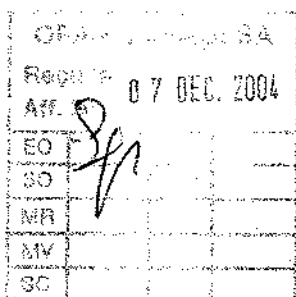


président

s i a



Monsieur Erdjan OPAN
Président SIA Section neuchâteloise
OPAN concept SA
Espace de l'Europe 3a
Case postale 686
2002 Neuchâtel

Daniel Kündig
Président
Arch. Dipl. ETH SIA BSA
kuendig@ucna.net

Zurich, le 6 décembre 2004

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire,

Nous accusons réception de votre courrier du 21 octobre dont le contenu a retenu toute notre attention. Nous vous répondons selon l'ordre des points contenus dans votre courrier.

Cours Form

Pour nuancer votre propos, les seuls cours bénéficiaires ont été les cours portant sur les marchés publics, les honoraires et l'introduction des Swisscodes. Tous les autres cours, y compris ceux dont la SIA a le monopole (cours sur les produits SIA, normes, règlements, cahiers techniques, etc.) sont neutres ou déficitaires. Depuis l'existence de SIA-Form, la formation continue en Suisse romande n'a été bénéficiaire qu'au cours de deux années. Pour les autres années, les déficits engendrés ont même poussé la direction de la SIA à se questionner sur l'opportunité de maintenir l'existence de SIA-Form. Dans ce cadre, il est assez logique que les bonnes années compensent les mauvaises.

Nous portons encore à votre connaissance le fait que votre prédécesseur, M. Y.-A. Brechbuehler, était intervenu, au cours de l'assemblée des délégués devant adopter le budget de l'année où les cours Swisscodes et honoraires se sont déroulés, en jugeant les prévisions de produits sur cours trop optimistes. La suite des opérations a montré que ces prévisions "optimistes" étaient encore bien en dessous de la réalité. Vous constaterez donc avec nous qu'il est impossible de tirer des conclusions générales à partir de deux cas exceptionnels qui ne risquent pas de se reproduire de sitôt. Vous comprendrez également, au vu de ce qui précède, qu'une diminution des prix des cours n'est pas à l'ordre du jour tant que les autres cours organisés par SIA-Form restent neutres ou déficitaires.

Vos remarques sur un enseignement de qualité, dispensé par des professionnels de l'enseignement spécialisé, mis en regard avec la notion de prix abordables sont quelque peu paradoxales. A titre indicatif, les cours Form en Suisse romande coûtent entre 400 et 450 Fr./jour. Dans d'autre branche comme la mécanique de préci-

schweizerischer
ingenieur- und
architektenverein

société suisse
des ingénieurs
et des architectes

società svizzera
degli ingegneri
e degli architetti

swiss society
of engineers
and architects

kündig architekten
sophienstrasse 9
ch 8032 zürich
t 044 254 53 53
f 044 260 91 31

sion, ce montant est d'environ 600 Fr./jour. Vous pouvez constater que le prix de nos cours est déjà relativement "raisonnable". L'engagement de professionnels spécialisés de l'enseignement, dont les honoraires sont le double de ce que nos chargés de cours, recrutés dans les cercles autorisés de la SIA, acceptent, ne pourrait que contribuer à augmenter le prix des cours.

Normes et contrats

Le courrier que vous nous avez transmis fait rapport à un document qui se situe dans la plus petite gamme de prix des publications que nous vendons. Il existe un prix minimum devant couvrir tous les frais, y compris ceux de traduction et la rétribution de Schwabe & Co, qui se situe autour de Fr. 45.-. Ce prix est malheureusement incompressible.

Swisscodes

Ces cours ont été organisés, dans les deux langues, par l'ETH-Z avec l'appui logistique de SIA-Form Suisse allemande. Nous avons pris bonne note de vos doléances et avons pris les mesures utiles pour que le disfonctionnement que vous mentionnez ne se répète plus.

Traductions

A notre connaissance, il n'y quasi pas de documents officiels, à part ceux de dernière minute, destinés à la conférence des présidents ou à l'assemblée des délégués qui ne soit pas traduits dans les deux langues allemande et française.

Affaire SIA 103

Si aucune réponse écrite n'est parvenue aux protagonistes de cette affaire, c'est parce que la commission 103 a été saisie pour clarifier la notion de "métrage" dans le cadre des prestations à convenir spécifiquement, telles qu'actuellement décrites dans le RPH 103. Les protagonistes ont cependant été tenus au courant oralement du déroulement de cette affaire. Une réponse écrite leur parviendra dès que la Commission 103 aura statué sur cette prestation.

Nouveaux RPH

Nous avons bien reçu vos doléances transmises par e-mail. Si la suite des événements, notamment après l'enquête sur le temps moyen nécessaire, vous donne raison, il ne faut pas non plus oublier que la SIA avait, à l'époque, négocié des honoraires au tarif temps moyen de 150 Fr./h. en 2002. Il n'aurait pas été crédible de s'écarter trop de ces valeurs, raison pour laquelle le taux horaire de Fr. 138.- a été retenu pour créer les valeurs Z (ne pas oublier que le tarif horaire moyen KBOB en vigueur à ce moment là était de 140 Fr./h.). Ce qui précède prend tout son sens si on sait que la SIA participe à la fixation des taux horaires de la KBOB, qui reste le seul or-

s i a

gane en Suisse à publier des tarifs pour les professions que représente la SIA et qui devient, de fait, une référence pour l'ensemble de la branche.

Comptes SIA

Si les réserves financières sont en augmentation, c'est parce que l'année 2003 a été exceptionnelle au point de vue du résultat financier, notamment à cause des cours Swisscode et RPH. Il ne faut cependant pas oublier qu'en 1999, 2000 et 2002, les réserves financières ont accusé des diminutions

En matière de réserve financière, l'objectif de la SIA est de pouvoir fonctionner sans rentrées d'argent pendant 6 mois (temps minimal pour dissoudre l'association). Les réserves actuelles suffisent juste à garantir cet état de fait.

Conseils d'honneur

A propos de l'obligation de respecter les nouveaux règlements : les membres des différents Conseils d'honneur (national et groupes professionnels) n'ont pas reçu d'information spécifique à ce sujet. Ceci explique peut être la méconnaissance manifestée par Nicolas Kosztics. Comme il s'agit d'une procédure de dernier recours, il a été jugé préférable de n'apporter une information détaillée que sur la base d'un cas concret à l'attention des membres des Conseils d'honneur des groupes professionnels, qui sont les organes qui seront appelés à se prononcer.

Nous estimons que votre proposition de passer par les sections peut représenter certains inconvénients dans les petites sections où tout le monde se connaît. Les Conseils d'honneur des GP nous paraissent avoir la distance suffisante pour traiter plus objectivement les cas d'infractions répétées aux RPH.

Nous avons pris bonne note de vos remarques pertinentes et vous assurons qu'elles seront prises en compte dans la gestion des affaires faisant l'objet des points susmentionnés.

Nous vous prions, Messieurs, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées



Daniel Kündig
Président de la SIA